



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2025

La Municipalité décide :

- D'informer Région de Nyon du refus de la SRGZA par la Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2025.
- De notifier Région de Nyon du postulat Hayoz.
- De demander à Région de Nyon la possibilité d'assister en qualité d'auditeur à la séance concernant le trafic régional.
- D'inviter la Municipalité d'Arzier – Le Muids à participer à un repas commun.
- De valider l'achat d'une nouvelle friteuse pour l'auberge de la Couronne.
- De récompenser la société de Jeunesse de Bassins pour sa 1^{ère} place lors du Corso fleuri du giron de Marchissy.
- D'accepter une demande de remboursement à la suite d'une renonciation à une concession au cimetière de Bassins.
- D'accepter un devis pour divers travaux liés au jardin du souvenir du cimetière de Bassins.
- De délivrer un permis d'habiter.
- De valider l'octroi d'un permis de construire.
- D'autoriser la poursuite de travaux à la suite de la régularisation du dossier.
- D'accepter la visite de la Fête de l'Abbaye de Burtigny le 20 juillet 2026 comme le prévoit la tradition.
- De valider une demande de naturalisation.
- De valider un devis pour le nettoyage des vitres des bâtiments JDF 1 et JDF2.
- De valider les postes à engager et les annonces à paraître pour l'UAPE.
- D'engager Mme Céline Etoupe qui se chargera de l'administratif de la structure d'accueil.
- De valider une offre pour l'achat de déshumidificateurs à installer dans le réservoir des Plattets et le Puits artésien.

- De valider les décisions municipales du mois d'avril 2025.
- De valider les offres à paraître pour les postes de boursier et d'adjoint à la Bourse communale.
- De valider une limite de CHF 2'218'000.00 et emprunte une première tranche de CHF 1'000'000 sur 10 ans
- De valider une offre pour la suppression des tags aux abris de bus Bassins-Piscine et sur le local loué par Swisscom.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider les plans de géomètre présentés par l'Association VTT Jura Vaudois concernant le projet de parcours et pistes VTT passant sur le territoire communal.
- D'autoriser l'aliénation d'un objet sans faire valoir le droit de préemption.
- D'accepter une demande de permis de fouille.
- De valider un Pocama pour une manifestation organisée sur le territoire communal.
- De valider une offre pour l'installation d'un débitmètre à la piscine.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens